

AVIS D'APPEL À PROPOSITIONS

[Format développé]

COMMUNE de SAINT-JEAN-DE-BOISEAU (44640)

1 - OBJET

La présente consultation porte sur la sélection d'un exploitant (le PRENEUR) qui, à l'issue de la procédure de mise en concurrence, sera, à titre principal, titulaire d'une convention d'occupation du domaine public en vue de l'exploitation d'une activité d'hébergement de tourisme, de location de salons et de divers espaces annexes au Château du Pé. Actuellement exploité par un tiers, le Château du Pé sera mis à disposition du futur PRENEUR à compter du **17 octobre 2022**.

2 - CONTEXTE ET CARACTÉRISTIQUES DE LA CONVENTION D'OCCUPATION

La Commune de Saint-Jean-de-Boiseau est propriétaire du château du Pé, qui relève de son domaine public.

La Commune entend permettre à un PRENEUR d'occuper plusieurs espaces du château du Pé afin d'y exercer, sous sa responsabilité, des activités d'hébergement de tourisme, de location de salons, compatibles avec la destination du site, ce pour une durée de sept ans, reconductible une fois pour une nouvelle durée de sept ans.

Ces espaces comprennent :

- Un espace privatif dédié au PRENEUR – appartement T4 (1^{er} étage).
- Un espace dédié à l'hébergement du public : 5 chambres pour une capacité totale d'accueil de 14 personnes et 5 salles d'eau dont une privative ; un espace petit déjeuner. L'ensemble est réparti sur deux niveaux (rez-de-chaussée et 2nd étage).
- Un local à vélos (bâtiment annexe au château) et une cave.
- 1 office traiteur (rez-de-chaussée)
- 9 salons

Chacune de ces chambres comprend une œuvre d'art réalisée par la SPL Le Voyage à Nantes dans le cadre du parcours pérenne Estuaire Nantes <> Saint-Nazaire. Ces œuvres sont la propriété de la SPL Le Voyage à Nantes. À ce titre, la SPL Le Voyage à Nantes conclura également avec le PRENEUR, une convention, accessoire et distincte de la convention principale d'occupation du domaine public.

3 – OBTENTION DU DOSSIER

Le dossier peut être demandé par courriel à la Mairie de Saint-Jean-de-Boiseau : accueil@saintjeandeboiseau.fr en indiquant, en objet du courriel : **Consultation château du Pé**, et en signature : **Nom et n° de téléphone**.

Il peut aussi être téléchargé depuis le site de la commune : www.saint-jean-de-boiseau.fr/vie-economique

Une visite du château du Pé sera proposée aux candidats souhaitant déposer une proposition dans les conditions prévues dans le règlement de consultation.

4 - DATE LIMITE DE DÉPÔT DES PLIS

Sur la base des prescriptions formulées dans le règlement de consultation, les candidats adresseront leur proposition **au plus tard le lundi 25 avril 2022 à 9 h 30** à l'adresse suivante :

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
Consultation château du Pé
Avenue du 11-Novembre
44640 SAINT-JEAN-DE-BOISEAU

Le délai de remise des propositions est impératif. Les plis déposés après ces date et heure limites seront rejetés.

5 - MODALITÉS DE TRANSMISSION ET DE REMISE DES PLIS

Les dossiers de proposition seront envoyés sous pli recommandé avec accusé de réception postal, ou déposés contre récépissé à l'adresse susmentionnée au point 1, et selon les modalités prévues au règlement de consultation.

6 - DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS À PUBLICATION

4 mars 2022